



Bourse Ekphr@sis

*De la rencontre entre un artiste
et un critique naît une analyse
littéraire de l'œuvre*

APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 9 mars 2023 à 14h

Bourse Ekphr@sis

Il est primordial pour un artiste de disposer d'un texte critique sur son travail. Cela lui permet de mettre en perspective sa production artistique et de l'inscrire dans l'histoire de l'art. C'est pourquoi l'ADAGP s'associe pour la 4^e année à l'AICA France (section française de l'Association Internationale des Critiques d'Art) et au *Quotidien de l'Art* afin de permettre une nouvelle rencontre entre 10 artistes et 10 critiques n'ayant jamais travaillé ensemble.

Cette rencontre donnera lieu à la rédaction et à la diffusion d'un texte (publication des textes en français dans le *Quotidien de l'Art*).

Quelle est la dotation de la bourse ?

Ce programme comprend 10 bourses de 2 000 € couvrant la rédaction du texte et sa traduction. Il fera l'objet de deux appels à candidature successifs : auprès des artistes membres de l'ADAGP, et auprès des critiques de l'AICA France.

Qui peut déposer une demande ?

Les artistes et ayants droit, membres de l'ADAGP depuis au moins 3 ans, toutes disciplines confondues, dont le travail n'a pas fait l'objet d'un texte critique conséquent depuis 3 ans (les publications journalistiques ne sont pas prises en compte), et pouvant présenter au moins un texte critique de plus de trois ans pourront candidater.

Calendrier des appels à candidature et étapes de la sélection

1. Appel à candidature auprès des artistes membres de l'ADAGP : **du 20 janvier au 9 mars 2023 à 14h**
2. Sélection des 10 artistes par un jury composé d'un critique de l'AICA France, d'un artiste de l'ADAGP, et d'un journaliste du *Quotidien de l'Art* : **mi-avril**
3. Envoi des dossiers de ces 10 artistes pour l'appel à candidature auprès des critiques d'AICA France : **mi-avril**
4. Réception des candidatures des critiques et sélection du critique par un jury en accord avec l'artiste sur lecture du dossier de candidature du critique : **juin**
Les critiques candidats ne doivent pas contacter les artistes directement.
5. Rencontre entre l'artiste et le critique, et écriture du texte : **de juillet à fin octobre**
6. Signature de la convention entre les bénéficiaires et l'ADAGP
7. Remise du texte en français : **début novembre**

8. Publication du texte en français par le *Quotidien de l'Art* : **à compter de janvier 2024**
9. Traduction : **entre novembre 2023 et février 2024**
 - choix de la langue par l'artiste
 - choix du traducteur par le critique en accord avec l'artiste
 - prise en charge de la traduction par l'ADAGP dans la limite de 250 €Aucune publication du texte traduit n'est prévue dans le cadre de la bourse.

Pour quel type de textes ?

Le texte produit doit comprendre un court chapô, être de 5 feuillets maximum, entre 6 500 et 8 000 signes, et porter sur la démarche artistique de l'artiste et sur ses œuvres.

Quelles sont les modalités de candidature pour les artistes ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne [via ce lien](#), accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- CV indiquant le parcours de l'artiste avec la liste des expositions, publications, événements passés, présents et futurs (2 pages maximum) ;
- 10 visuels d'œuvres ou liens vidéo avec légendes complètes (titre, date, dimensions de l'œuvre, medium) rassemblés en un document de 10 pages maximum ;
- 1 ou 2 textes critiques déjà publiés de plus de 3 ans ;
- Indication du choix de la langue pour la traduction du texte critique ;
- Une attestation sur l'honneur de l'artiste sur le fait de n'avoir pas eu de texte critique depuis maximum 3 ans en France et à l'étranger (les publications journalistiques ne sont pas prises en compte) à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne.

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=8&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : ekphrasis@adagp.fr